

L'EDUCATION

Texte extrait de la lettre aux familles du pape Jean-Paul II publiée le 2 février 1994

« En quoi consiste l'éducation ? Pour répondre à cette question, il faut rappeler deux vérités essentielles ; la première est que l'homme est appelé à vivre dans la vérité et l'amour ; la seconde est que tout homme se réalise par le don désintéressé de lui-même. Cela vaut pour celui qui éduque comme pour celui qui est éduqué. L'éducation constitue donc un processus unique dans lequel la communion réciproque des personnes est riche de sens. L'éducateur est une personne qui engendre au sens spirituel du terme. Dans cette perspective, l'éducation peut-être considérée comme un véritable apostolat. Elle est une communication de vie qui non seulement établit un rapport profond entre l'éducateur et la personne à éduquer, mais les fait participer tous deux à la vérité et à l'amour, fin ultime à laquelle tout homme est appelé de la part de Dieu Père, Fils et Esprit Saint.

La paternité et la maternité supposent la coexistence et l'interaction des sujets autonomes. C'est particulièrement évident quand une mère conçoit un nouvel être humain. Les premiers mois de présence dans le sein maternel créent un lien spécial qui revêt déjà une valeur éducative. La mère, dès la période prénatale, structure non seulement l'organisme de l'enfant, mais indirectement toute son humanité. Même s'il s'agit d'un processus qui s'oriente de la mère vers son enfant, il ne faut pas oublier l'influence spécifique que l'enfant à naître exerce sur sa mère. Le père ne prend pas une part directe à cette influence mutuelle qui se manifestera au grand jour après la naissance du bébé. Cependant il doit s'engager de façon responsable à apporter son attention et son soutien durant la grossesse et, si possible, également au moment de l'accouchement.

Pour la civilisation de l'amour, il est essentiel que l'homme ressente la maternité de la femme, son épouse, comme un don ; en effet, cela influe énormément sur tout le processus éducatif. Bien des choses dépendent de ce qu'il soit disponible pour prendre sa juste part dans cette première phase du don de l'humanité et pour se laisser impliquer comme mari et comme père dans la maternité de son épouse.

L'éducation est donc avant tout un « libre don » d'humanité fait par les deux parents : ils communiquent ensemble leur humanité adulte au nouveau-né qui, à son tour, leur donne la nouveauté et la fraîcheur de l'humanité qu'il apporte dans le monde. Cela se réalise aussi dans le cas de bébés affectés par des handicaps psychiques et physiques, et, même alors, leur situation peut donner à l'éducation une intensité toute particulière.

Au cours de la célébration du mariage, l'Église demande donc à juste titre : « Êtes-vous disposés à accueillir avec amour les enfants que Dieu voudra vous donner et à les éduquer selon la loi du Christ et de son Église ? ». Dans l'éducation, l'amour conjugal s'exprime comme un véritable amour des parents. La « communion des personnes », qui, au point de départ de la famille, s'exprime sous la forme de l'amour conjugal, est parachevée et enrichie en s'étendant aux enfants par l'éducation. La richesse potentielle que constitue tout homme qui naît et grandit dans la famille doit être assumée pour qu'elle ne dégénère pas ou ne se perde pas, mais au contraire pour quelle s'épanouisse dans une humanité toujours plus mûre. C'est là encore une réciprocité dynamique au cours de laquelle les parents éducateurs sont à leur tour éduqués dans une certaine mesure. Maîtres en humanité de leurs propres enfants, à cause d'eux ils en font eux-mêmes l'apprentissage. C'est là que ressort à l'évidence

la structure organique de la famille et qu'apparaît le sens fondamental du quatrième commandement. Le « nous » des parents, du mari et de la femme, se prolonge, à travers l'éducation, dans le « nous » de la famille, qui se greffe sur les générations précédentes et qui s'ouvre à un élargissement graduel. A cet égard, les parents des parents jouent un rôle particulier pour leur part, et aussi, de leur côté, les enfants des enfants.

Si, en donnant la vie, les parents prennent part à l'oeuvre créatrice de Dieu, par l'éducation, ils prennent part à sa pédagogie à la fois paternelle et maternelle. La paternité divine, suivant saint Paul, constitue l'origine et le modèle de toute paternité et de toute maternité dans le cosmos (cf. Ep 3, 14-15), en particulier de la maternité et de la paternité humaines. Sur la pédagogie divine, nous avons été pleinement enseignés par le Verbe éternel du Père qui, en s'incarnant, a révélé à l'homme la dimension véritable et intégrale de son humanité, la filiation divine. Il nous a ainsi révélé également ce qu'est le véritable sens de l'éducation de l'homme. Par le Christ, toute éducation, dans la famille et ailleurs, entre dans la dimension salvifique de la pédagogie divine, destinée aux hommes et aux familles, et culminant dans le mystère pascal de la mort et de la résurrection du Seigneur. Toute démarche d'éducation chrétienne, qui est toujours en même temps une éducation à la plénitude de l'humanité, part de ce « coeur » de notre rédemption.

Les parents sont les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants et ils ont aussi une compétence fondamentale dans ce domaine: ils sont éducateurs parce que parents. Ils partagent leur mission éducative avec d'autres personnes et d'autres institutions, comme l'Eglise et l'Etat; toutefois cela doit toujours se faire suivant une juste application du principe de subsidiarité. En vertu de ce principe, il est légitime, et c'est même un devoir, d'apporter une aide aux parents, en respectant toutefois la limite intrinsèque et infranchissable tracée par la prévalence de leur droit et par leurs possibilités concrètes. Le principe de subsidiarité vient donc en aide à l'amour des parents en concourant au bien du noyau familial. En effet, les parents ne sont pas en mesure de répondre seuls à toutes les exigences du processus éducatif dans son ensemble, particulièrement en ce qui concerne l'instruction et le vaste secteur de la socialisation. La subsidiarité complète ainsi l'amour paternel et maternel et elle en confirme le caractère fondamental, du fait que toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'au nom des parents, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'ils ont été chargés par eux.

Le parcours éducatif mène jusqu'à la phase de l'auto-éducation à laquelle on parvient lorsque, grâce à un niveau convenable de maturité psychique et physique, l'homme commence à s'éduquer lui-même. Au fil du temps, l'auto-éducation dépasse les objectifs précédemment atteints dans le processus éducatif, dans lequel, toutefois, elle continue à s'enraciner. L'adolescent rencontre de nouvelles personnes et de nouveaux milieux, en particulier les enseignants et les camarades de classe, qui exercent sur sa vie une influence qui peut se montrer éducative ou anti-éducative. À cette étape, il se détache dans une certaine mesure de l'éducation reçue dans sa famille et prend parfois une attitude critique à l'égard de ses parents. Mais malgré tout, le processus d'auto-éducation ne peut pas ne pas subir l'influence éducative exercée par la famille et par l'école sur l'enfant et sur le garçon ou la fille. Même en se transformant et en prenant sa propre orientation, le jeune continue à rester intimement relié à ses racines existentielles.

Dans ce contexte, la portée du quatrième commandement, « honore ton père et ta mère » (Ex 20, 12), apparaît de manière nouvelle et elle reste organiquement liée à l'ensemble du processus de l'éducation. La paternité et la maternité, ces éléments premiers et fondamentaux du don de l'humanité, ouvrent devant les parents et les enfants des perspectives nouvelles et plus profondes.

Engendrer selon la chair signifie qu'on commence une autre « génération », graduelle et complexe, par tout le processus éducatif. Le commandement du Décalogue enjoint à l'enfant d'honorer son père et sa mère. Mais, comme il a été dit plus haut, le même commandement impose aux parents un devoir en

quelque sorte « symétrique ». Ils doivent, eux aussi, « honorer » leurs enfants, petits ou grands, et cette attitude est indispensable au long de tout le parcours éducatif, y compris de la période scolaire. Le « principe d'honorer », c'est-à-dire la reconnaissance et le respect de l'homme comme homme, est la condition fondamentale de tout processus éducatif authentique.

Dans le champ de l'éducation, l'Église a un rôle spécifique à remplir. À la lumière de la tradition et du magistère conciliaire, on peut bien dire qu'il n'est pas seulement question de confier à l'Eglise l'éducation religieuse et morale de la personne, mais de promouvoir tout le processus éducatif de la personne avec l'Eglise. La famille est appelée à remplir sa tâche éducative dans l'Eglise, prenant ainsi part à la vie et à la mission ecclésiales. L'Église désire éduquer surtout par la famille, habilitée à cela par le sacrement du mariage, avec la « grâce d'état » qui en découle et le charisme spécifique qui est le propre de toute la communauté familiale.

L'un des domaines dans lesquels la famille est irremplaçable est assurément celui de l'éducation religieuse, qui lui permet de se développer comme « Église domestique ». L'éducation religieuse et la catéchèse des enfants situent la famille dans l'Église comme un véritable sujet actif d'évangélisation et d'apostolat. Il s'agit d'un droit intimement lié au principe de la liberté religieuse. Les familles, et plus concrètement les parents, ont la liberté de choisir pour leurs enfants un modèle d'éducation religieuse et morale déterminé, correspondant à leurs convictions. Mais, même quand ils confient ces tâches à des institutions ecclésiales ou à des écoles dirigées par un personnel religieux, il est nécessaire que leur présence éducative demeure constante et active.

Dans l'éducation, il ne faut pas négliger non plus la question essentielle du discernement de la vocation et, dans ce cadre, particulièrement de la préparation à la vie conjugale. L'Église a déployé des efforts et des initiatives considérables pour la préparation au mariage, par exemple sous la forme de sessions organisées pour les fiancés. Tout cela est valable et nécessaire. Mais il ne faut pas oublier que la préparation à la future vie de couple est surtout une tâche de la famille. Certes, seules les familles spirituellement mûres peuvent exercer cette responsabilité de manière appropriée. Il convient donc de souligner la nécessité d'une solidarité étroite entre les familles qui peut s'exprimer en divers types d'organisations, comme les associations familiales pour les familles. L'institution familiale se trouve renforcée par cette solidarité qui rapproche non seulement les personnes, mais aussi les communautés, en les engageant à prier ensemble et à rechercher, le concours de tous, les réponses aux questions essentielles qui surgissent dans la vie. N'est-ce pas là une forme précieuse d'apostolat des familles par les familles ? Il est donc important que les familles cherchent à nouer entre elles des liens de solidarité. En outre, cela leur permet un échange de services éducatifs: les parents sont formés par d'autres parents, les enfants par des enfants. Une tradition éducative particulière est ainsi créée, à laquelle le caractère d'« Église domestique » propre à la famille donne toute sa vigueur.

L'évangile de l'amour est la source inépuisable de tout ce dont se nourrit la famille humaine en tant que « communion de personnes ». Tout le processus éducatif trouve dans l'amour son soutien et son sens dernier, car il est en plénitude le fruit du don mutuel des époux. En raison des efforts, des souffrances et des déceptions qui accompagnent l'éducation de la personne, l'amour ne cesse pas d'être mis à l'épreuve. Pour surmonter cela, il faut une source de force spirituelle qui ne se trouve qu'en Celui qui « aima jusqu'à la fin » (Jn 13, 1). L'éducation se situe ainsi pleinement dans la perspective de la « civilisation de l'amour »; elle dépend d'elle dans une large mesure, contribue à son édification. La prière confiante et constante de l'Église intercède pour l'éducation de l'homme, afin que les familles persévèrent dans leur tâche éducative avec courage, confiance et espérance, malgré les difficultés parfois si sérieuses qu'elles paraissent insurmontables. L'Église prie pour que prédominent les énergies de la « civilisation de l'amour » qui jaillissent de la source de l'amour de Dieu ; des énergies que l'Église dépense sans cesse pour le bien de toute la famille humaine »..